



## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête « Pratiques culturales en arboriculture en 2015 » (PK Fruits 2015)**

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : quinquennale

*Demandeur* : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Pratiques culturales en arboriculture en 2015 » (*PK Fruits 2015*).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *PK Fruits 2015* fait suite à l'enquête portant sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture menée en 2012. Il s'agit de la première enquête portant sur l'intégralité des pratiques culturales dans cette filière.

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *PK Fruits 2015* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur la reconstitution de l'itinéraire technique suivi (opérations mécaniques, fertilisation, irrigation, ...), et sur l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement, ...).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

L'unité de collecte est la parcelle (environ 5 500 enquêtées, soit un taux de sondage approximatif de 30 %, à partir de l'inventaire des vergers de 2013, qui recense tous les lots d'arbres fruitiers). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. L'enquête porte sur 6 espèces : pomme, abricot, pêche-nectarine, prune, cerise et banane (comme dans l'enquête « Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012 »).

La collecte de l'enquête aura lieu début 2016, après les récoltes de 2015. Elle sera réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère en charge de l'agriculture.

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production fruitière en France y compris DOM concernés (Martinique et Guadeloupe pour la banane).

L'enquête *PK Fruits 2015* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « Primeurs Agreste », de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.